

3 février 2014

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 3 février 2014 à 19h30.

Présences : Gérald Nicolas, Lucie Gilbert, Vachon, Michel Fortin, Pierre Grondin, Anne-Marie Lachance

Absence : Jean-Denis Vachon

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Gérald Nicolas.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 est proposée par Pierre Grondin.

Il est proposé par Lucie Gilbert et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$60,872.11. (chèques numéro 18 077 à 18 130).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

PRÉSENTATION DU CAIDI

Mme Lucie Langevin, coordonnatrice de l'organisme CAIDI (comité d'accueil et d'intégration des immigrants) ainsi que Mme Jennifer Ottaway, responsable du secteur Saint-Frédéric, font la présentation de cet organisme.

VENTE ET ADJUDICATION D'IMMEUBLES

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric fasse parvenir à la MRC la liste des personnes endettées envers la municipalité si aucun versement n'est fait au plus tard le 14 février. Des procédures seront alors prises pour percevoir les arrérages de taxes.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #291-14 POUR ACHAT CAMION INCENDIE

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre les municipalités de Saint-Jules, Saint-Séverin, Tring-Jonction et Saint-Frédéric relative au service incendie, laquelle fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe A;

ATTENDU QU'il est prévu dans cette entente à l'article 7 que le coût d'acquisition des véhicules est réparti entre les municipalités à l'entente au prorata de la richesse foncière uniformisée;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un nouveau camion-citerne est nécessaire pour fournir les services incendies prévus à l'entente;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Grondin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 291-14 décrétant une dépense de 119 168\$ et un emprunt de 119 168\$ pour le paiement d'une quote-part, pour l'acquisition d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie conjointement avec les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Jules et Saint-Séverin.

(Voir au livre des règlements)

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

Michel Fortin donne avis de motion qu'un règlement sur la garde des animaux sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ INCENDIE

Sur proposition d'Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité, il est résolu de nommer Lucie Gilbert comme représentante de la Municipalité Saint-Frédéric sur le comité de sécurité incendie.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR ALEXANDRE JACQUES

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme quant à la hauteur maximale des maisons n'a pas été revu depuis 1990 ;

ATTENDU QUE ce règlement doit être modifié dans les mois à venir afin d'augmenter la hauteur permise ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure d'Alexandre Jacques, propriétaire de la future résidence du 1421 rue Lehoux sur le lot 4 220 405, quant à la hauteur de la maison. Le règlement d'urbanisme stipule que dans cette zone, une maison de deux étages ne peut avoir plus de 27 pieds de haut par rapport au niveau moyen de la rue tandis que la dérogation consiste à autoriser la construction d'une maison d'une hauteur supplémentaire, ne dépassant toutefois pas 34 pieds.

ADOPTION DU BUDGET 2014 DU SERVICE INCENDIE

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2014 du service de sécurité incendie de Tring-Jonction, St-Jules, St-Frédéric et St-Séverin au montant de \$99 750.

INSTALLATION DU NOUVELLES LUMIÈRES DE RUE

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité d'installer cinq nouvelles lumières de rue aux endroits suivants :

- Une (1) en face de Ferme GEC
- Une (1) à l'entrée du terrain de balle
- Une (1) dans la rue Grondin
- Deux (2) sur la rue Principale, du quatre chemins en descendant vers le village

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Rien à mentionner.

b) Loisirs, culture & embellissement

Bibliothèque : Il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité de donner un montant de \$150 au comité de la bibliothèque pour l'achat d'une liseuse électronique dans le cadre d'un concours qui aura lieu pour souligner le 10^e anniversaire de la fondation de la bibliothèque « Rayon de Soleil ».

c) Eau potable

Tout est sous contrôle.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) MADA

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

Sur proposition d'Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité, il est résolu de donner une commandite de \$200 à l'école Louis-Albert Vachon pour le voyage de fin d'année des 5^e et 6^e année à Toronto.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Toilettes : Sur proposition de Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité, il est résolu d'accepter la soumission de THEB plomberie & chauffage au montant de \$1 850 plus taxes, matériel & main d'œuvre inclus, pour le remplacement des toilettes et urinoirs des deux salles de bain.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Lucie Gilbert à 20h55.